

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
13 Juillet 2016**

**OBJET :** Subventions aux associations à vocation agricole dans le cadre de l'aide au fonctionnement, à l'investissement et à la promotion des produits agricoles

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer au titre de l'exercice 2016 conformément au tableau annexé au rapport, à des associations et organismes à vocation agricole des subventions pour un montant total de :
  - 46 100 € au titre de l'aide au fonctionnement ;
  - 6 212 € au titre de l'aide à l'investissement ;
  - 10 000 € au titre de la promotion des produits agricoles,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer une convention avec la Fédération Départementale des Maisons Familiales Rurales dont le projet est annexé au rapport.

La dépense totale correspondante de 62 312 € sera prélevée sur les crédits de paiement inscrits au budget départemental 2016 à hauteur de :

- 56 100 € sur le chapitre 65, fonction 928, article 6574,
- 6 212 € sur le chapitre 204, fonction 928, article 20421,

dont les dotations sont suffisantes.

à l'Unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**